

EUROVOIRIE
PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE

DATE DU CONTRÔLE : **29/08/2012**
N° DE CONTRÔLE : **2012039**
CARROSSIER (nom et adresse) : **Eurovoirie - ZI, 40 avenue Eugène GAZEAU 60300 Senlis**
DATE D'ÉCHÉANCE DE LA QUALIFICATION : **08 février 2013**

IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2) :

- (D 1) Marque :
- (D 2) Type Variante Version :
- (E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :
- (F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) :
- (F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) :
- (G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) :
- (G 1) Poids à vide national (PV) (Kg) :
- (J 1) Genre national (3) :
- (J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) :
- (S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :

Voir certificat de conformité du véhicule de base les rubriques suivantes :
(D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS / Longueur : L = **6,825** m Largeur : l **2,3** m

Surface L x l = **15,70** m²

RENAULT
44AGD1 CA
VF644AGD0000

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :
je soussigné, carrossier, certifie :

- I disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route;
- I avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
- I que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - La châssis est resté conforme au type décrit dans La notice du constructeur et n'a subi aucune transformation;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
 - dans sa notice descriptive (1) ;
 - dans l'accord fourni par son service technique (1) ;
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le genre J1 n'est pas TCP ;
- le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à Senlis, le 29/08/2012

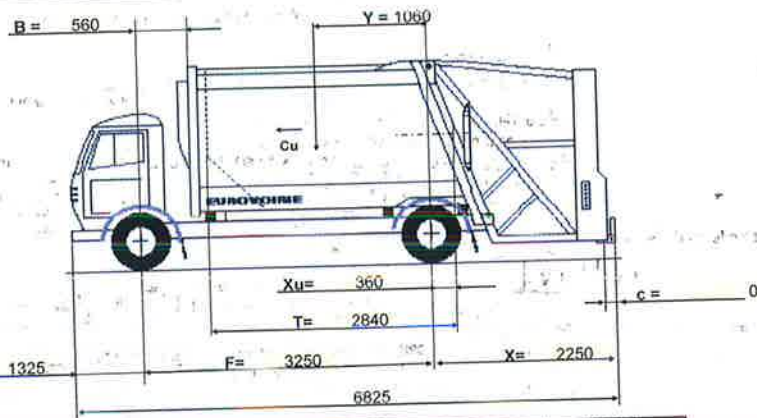
signature et cachet

EUROVOIRIE S.A.S.
40, Av. Eugène Gazeau
60300 SENLIS
Tél. 03 44 53 30 57
Siret 312 378 870 00017

(1) rayer la ou les mentions inutiles
(2) références communautaires de la directive 199/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet
(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.
(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.

CERTIFICAT DE REPARTITION DES CHARGES

100000



PTAC= 11990
PTRA= NEANT

Nbre de queues =

Capacité rés.GO:	130
Ch1 =	110,5
Y1 du rés GO	1580
D =	1300
L =	740

LEVE CONTENEUR	
EUROVOIRIE	UPC
ZOELLER	
TERBERG	
AUTRE	

	ESSIEU AV	ESSIEU AR	TOTAL
CHASSIS NU	2635	1149	3784
BENNE + LEVE C.	545	4201	4746
POIDS A VIDE	PVAV= 3180	PVAR= 5350	PV = 8530
PASSAGERS	p AV = 225	p AR = 0	p = 225
RESERVOIR GO	Ch1AV= 54	Ch1AR= 57	Ch1 = 111
CHARGE UTILE	ChAV= 1019	CHAR= 2105	Ch = 3125
TOT. EN CHARGE	PIAV= 4478	PTAR= 7512	PT = 11990
PTAC	maxi = 4480	maxi = 8480	PTAC= 11990

Rejoindre ralentisseur si il y a

Longueur totale véhicule = 6,825
Largeur totale véhicule = 2,300
Surface au sol véhicule = 15,698
Empattement F = 3,250
Porte à faux X = 2,250
Centre grav. charge utile Y = 1,060
Longueur du chargement T = 2,840
Porte à faux utile Xu = 0,360
F-Y = 2,190

FICHE DE COTATION				Date :	29/08/2012
CLIENT: SITA	N° Machine :	2012039	N°kit	310537	EUROVOIRIE 40, avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS
VOLUME 9 m ³ CROSS RL 9	CHASSIS, marque, MODELE, N° chassis:	RENAULT 44AGD1 CC32 VF644AGD00003892	Etabli par:	ROZEAUX P	

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) Ch AV = $Ch \times \frac{Y}{F} = \dots \dots \dots \frac{3125 \times 1,060}{3,250} = \dots \dots \dots 1019 \dots \dots \text{kg}$

Essieu(x) AR Ch AR = $Ch \times \frac{F'-Y}{F} = \dots \dots \dots \frac{3125 \times 2,190}{3,250} = \dots \dots \dots 2105 \dots \dots \text{kg}$

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE PTC :

Essieu(x) AV (ou pivot)	}	Poids à vide : PV. AV =	3180	kg	Essieu(x) AR	}	Poids à vide : PV. AR =	5350	kg
		Poids du conducteur et passagers					Poids du conducteur et passagers		
		p. AV =	225	kg			p. AR =	0	kg
		Ch AV =	1019	kg			Ch AR =	2105	kg
		PT AV total =	4478	kg			PT AR total =	7512	kg
		PT AV autorisé :					PT AR autorisé :		
minimal (2)	1745	kg	minimal (2)	911	kg				
maximal (2)	4480	kg	maximal (2)	8480	kg				

Fait à SENLIS le 29/08/2012

— Véhicule équipé d'un ralentisseur —